



Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus
considerables qui y sont arrivez

Basnage de Beauval, Jacques

Amsterdam, 1721

II. L'Ordre De La Sainte Ampoule En France.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)

I I.

L'ORDRE DE LA SAINTE AMPOULE

En France.

CE que nous avons dit de cet Ordre dans le I. Tome de cet Ouvrage *, paroît suffisant pour le rendre au moins fort suspect. Cependant, comme il est juste d'examiner les preuves que rapportent en sa faveur ceux qui veulent en établir la vérité: voici celles que Favin allegue dans son Histoire de Navarre, en parlant du Sacre de Louis XIII. Ce sont trois Actes, le premier du 8. Octobre 1610. par lequel Thomas de Cauchon & de Neufelize, Chevalier, Seigneur Châtelain dudit Neufelize, & Baron de Chamlat, est reçu par le Bailli du Monastere de St. Remi, en vertu de la Commission qui lui avoit été donnée par le Cardinal de Lorraine, Archevêque de Reims & Abbé de ce Monastere, à faire foi & hommage de la Baronie de Terrier, qui lui donne droit de se dire premier Vassal, Baron & Chevalier de St. Remi, & de porter le premier bâton du Dais, sous lequel on porte de l'Eglise de St. Remi en celle de Notre-Dame la Sainte Ampoule, dans laquelle est conservée l'huile sacrée dont les Rois Très-Christiens sont oints le jour de leur Sacre. Le second Acte est du 17. Octobre, jour du Sacre de Louis XIII. par lequel il paroît que le Grand-Prieur de ce Monastere

* Page 175. & 176.

nastere avoit pris la Sainte Ampoule de dessus l'Autel, & l'avoit portée sous un Dais que portoient Thomas de Cauchon de Neuflyze, Chevalier, Seigneur Châtelain de ce lieu, Baron des Baronies de Terrier & Chamlat; Raoul de la Fontaine, Ecuyer, Seigneur & Baron de Bellestre; & Jaques de Haudresson, Ecuyer, Seigneur & Baron de Louvercy, tous trois Barons-Chevaliers de la Sainte Ampoule de S. Remi; & en l'absence du quatrième Baron Chevalier, René Bourgeois, Bailli de l'Archevêché de Reims, & de l'Abbaye de S. Remi. Enfin le troisième Acte est du lendemain 18. Octobre, par lequel il paroît que ces trois Barons Chevaliers de la Ste. Ampoule ont porté le jour précédent le Dais, revêtus chacun d'un manteau de taffetas noir, au côté duquel étoit attachée la Croix de leur Ordre, brodée d'or & d'argent, & que le Grand-Prieur leur avoit mis au cou une Croix d'argent, attachée à un ruban noir; qu'ils avoient accompagné le Grand Prieur jusques dans l'Eglise de Notre Dame; & après la Cérémonie du Sacre l'avoient reconduit de même dans l'Eglise de S. Remi. Mais, demande le P. Heliot, qui a pris soin d'examiner cette matiere, comment accorder la vérité de ces Actes avec ce que dit le Ceremonial de France? où, dans ce qui s'est fait dans le Sacre de Louis XIII. il est marqué positivement, que les quatre bâtons du Dais sous lequel étoit le Grand-Prieur de S. Remi avec la Ste. Ampoule, étoient portez par quatre Religieux de cette Abbaye, revêtus d'Aubes, ce qui a toujours été pratiqué aux Sacres des

des Rois de France, depuis Louis VII. dit *le Jeune*, qui ayant prescrit l'an 1179. l'ordre que l'on observeroit au Sacre & Couronnement de ces Princes, ordonna qu'entre *Prime & Tierce*, * les Moines de St. Remi viendroient en procession avec la Sainte Ampoule, laquelle seroit portée par l'Abbé sous un Dais, dont les quatre bâtons seroient soutenus par quatre Religieux revêtus d'Aubes. C'est ce que l'on trouve encore dans l'ordre qui fut observé au Sacre de Louis VIII. qui commença à regner l'an 1223. où on lit ces paroles: *Inter Primam & Tertiam debet Abbas S. Remigii Remensis processionaliter cum crucibus & cereis deferre reverendissimè Sacrosanctam Ampullam sub Cortica serica, quatuor perticis à quatuor Monachis albis indutis sublevata.* La même chose a été ordonnée aux Sacres de S. Louis l'an 1226. & de tous ses Successeurs jusqu'à Louis XIV. Ainsi, s'il est vrai que les Barons de Terrier, de Bellestre, de Sonastre & de Louvercy soient Chevaliers de la Sainte Ampoule, & ayent droit de soutenir le Dais sous lequel est celui qui la porte, il y a bien de l'apparence que l'on n'a pas grand égard en France à cette Chevalerie, puisque le Ceremonial n'en fait aucune mention, & pour leur origine qu'ils font remonter jusques au tems de Clovis I. elle est certainement chimerique.

Peut-être même l'Histoire de la Ste. Ampoule n'est-elle pas plus certaine. Car quoi-que l'on conserve à Reims une petite Phiole remplie

* Ce sont des Parties de l'Office Divin, ainsi nommées de l'heure à laquelle on les récite.

plie d'une liqueur rougeâtre, que j'ai vu, & qui sert au Sacre des Rois de France, il ne s'en suit pas pour cela que cette Phiole ait été miraculeusement apportée du Ciel. C'est pourquoi, puisque l'occasion s'en presente, je rapporterai ici ce qu'un savant Academicien de Paris a écrit depuis peu sur ce sujet. Je le tire des *Mémoires de Litterature* de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. L'Auteur de cette Dissertation, après avoir rapporté les témoignages de *Matthieu Paris*, de *Hincmarc*, Archevêque de Reims, d'*Aimoin*, Moine de Fleury, de *Flodoard*, Chanoine de Reims, & de *Guillaume le Breton*, Moine de S. Denis, pour faire voir que l'Histoire de la Ste. Ampoule est une de ces veritez de tradition, qui passent sans s'alterer de generation en generation & de siècle en siècle, & qui se conservent dans les Nations par leur propre usage, & même sans le secours des Livres & des Monumens Historiques, ne dissimule point les objections des Critiques sur cet événement miraculeux, & le fait même d'une maniere à rendre la verité du miracle fort suspecte. Voici ses propres paroles.

Il est à la verité un peu surprenant, disent nos Critiques, qu'un Miracle aussi éclatant, qu'un fait de cette importance, & aussi glorieux pour toute notre Nation, & qu'on dit s'être passé à la vuë de plus de trois mille personnes, soit cependant demeuré enseveli dans un profond silence pendant près de quatre siècles, & que *Hincmarc* soit le premier qui ait, pour ainsi dire, ressuscité cette Histoire trois cens soixante ans après le Baptême de Clovis, sans qu'aucun

Au-

Auteur Contemporain en ait laissé la moindre trace dans ses Ecrits, & sans qu'aucun de nos Rois de la premiere Race ait jamais jouï de ce rare privilege. Si quelcun, continuent nos Critiques, devoit faire mention de ce Miracle, ce devoit être *S. Remi* lui-même, qui en avoit été l'instrument & le Ministre. Ce devoit être *Avitus* Evêque de Vienne, qui avoit écrit à Clovis pour le feliciter sur son Bâteme. Ce devoit être enfin ou *Gregoire de Tours* ou *Nicetius* Evêque de Treves qui vivoient sous le régime des Petits-Enfans de Clovis, qui ont toujours parlé de ce Bâteme, sans faire aucune mention de la Ste. Ampoule. Nous avons, disent-ils, plusieurs Epîtres de *S. Remi*, dans lesquelles ce Prélat garde un profond silence au sujet de ce Miracle. *Avitus* Evêque de Vienne, Auteur Contemporain, n'est pas plus exact à nous instruire de ce fait merveilleux, quoique-nous ayons de lui une grande Lettre à Clovis où il le felicite sur son Bâteme. *Gregoire de Tours*, qu'on peut appeler en quelque maniere le *Thaumaturge* de la France, par le soin qu'il a pris de recueillir dans ses ouvrages tous les Miracles de son tems, ne dit pas un mot de celui de la Ste. Ampoule, quoiqu'il nous ait donné une Relation assez ample des motifs de la Conversion de Clovis, & des Ceremonies qui se passerent à son Bâteme.

Il faut même observer que cet Historien reconnoit qu'il avoit vu l'ancienne Histoire de la vie de *S. Remi*, *est enim*, ajoute-t-il, *Liber vite ejus qui eum narrât mortuum suscitasse*; & il est assez vraisemblable que *Gregoire de Tours* n'au-

roit pas oublié le Miracle de la Ste. Ampoule, s'il l'avoit trouvé dans cet ancien Manuscrit, lui sur tout à qui nos Critiques reprochent que l'empressement d'écrire des Miracles le détournoit souvent du fil de sa Narration, pour courir, indifferemment, après le premier prodige, qui n'a souvent d'autre autorité que celle qu'il tire d'une vaine credulité populaire.

Passons à Nicetius Evêque de Treves, autre Auteur qu'on peut dire contemporain, & qui traite pareillement du Bâteme de Clovis, sans cependant dire un seul mot du Miracle de la Ste. Ampoule. Nicetius entreprend dans cette Lettre d'autoriser les Dogmes de la Religion Orthodoxe contre la Secte des Ariens par les miracles éclatans des Evêques Catholiques. Ce Prélat renvoye les Ariens au Tombeau de *St. Martin*, où, dit-il, les Aveugles recouvrent la vuë, les sourds l'ouïe & les muets l'usage de la parole. Il parle ensuite des Miracles qu'on a vu faire à S. Germain, à S. Hilaire & à S. Loup. De-là il passe à ceux que Dieu avoit operez par S. Remi. N'étoit-ce pas, disent nos Critiques, l'endroit naturel de faire valoir celui de la Ste. Ampoule, fait sur tout en faveur d'un Prince Ayeul de la Reine à laquelle il écrivoit. Telles sont à peu près les objections que l'on fait contre la Ste. Ampoule, auxquelles, dit notre Auteur, il faut tâcher de répondre. On jugera si les réponses détruisent solidement les difficultez.

On ne peut disconvenir, dit-il, que la Critique ne soit d'un grand usage dans les Sciences, & sur tout dans celle des faits & dans l'Histoire.

re,

re. C'est un flambeau qui porte sa lumière jusqu'aux endroits les plus obscurs de l'Antiquité; on fait combien il y faut d'érudition, de sagacité & de sens; mais il n'y faut pas moins, si j'ose le dire, de bonne foi. Sans cette qualité, souvent rare parmi les Critiques, on peut dire que ce flambeau se change en un Ardent qui ne sert qu'à égarer; & que c'est une arme dangereuse qui n'est propre qu'à offenser, en un mot c'est une Art & une Science qui dégenere souvent en pure chicane & en fausse subtilité. Après ce préambule, voici comme il entre en matière.

Il s'en faut bien, dit-il, que l'argument négatif, que la Critique employe ici contre le Miracle de la Ste. Ampoule ne forme une démonstration Historique. Par exemple nos Critiques prétendent que S. Remi n'a point parlé du Miracle de la St. Ampoule dans ses Lettres; cela est vrai, aussi n'y en étoit-il pas question. Mais ce n'est pas le seul ouvrage de ce Saint Prélat. *Flodoard*, dans son Histoire de l'Eglise de Reims, imprimée par les soins du P. Sirmond, nous a conservé son Testament, où ce S. Prélat, parlant de Clovis, dit expressément: *Quem in Regia Majestatis culmen perpetuo duraturum elegi, baptisavi, de sacro fonte suscepi, donoque septiformis spiritus consignavi, & per ejusdem S. spiritus sacri Chrismatis unctionem ordinavi in Regem.* Voilà le Sacre de Clovis nettement distingué de son Batême, & ce Sacre s'est fait, dit S. Remi, avec une huile sacrée du même Saint Esprit. Mais cela prouve-t-il que cette huile sacrée fût venuë du Ciel?

Le même Flodoard, continue notre Académicien, nous a conservé dans son Livre 2. C. 19. un Acte de Louïs le Debonnaire, sous le titre de *Ludovici Pii Præceptum*, où ce Prince, parlant de Clovis, s'exprime en ces termes : *sed & ipse Rex nobilissimus ad Regiam potestatem perungi Dei Clementia dignus inventus fuit.* Mais cela dit-il que l'Huile de son Sacre ait été miraculeusement envoyée de Dieu ?

Nous ne voyons point, disent nos Critiques, qu'aucun des Successeurs du grand Clovis dans la première Race ait été sacré. C'est apparemment, dit notre Académicien, qu'ils ne le veulent point voir. Guillaume le Breton, qui étoit plus près qu'eux de ces tems, dit expressément, en parlant de Clovis,

*Idem primus, & omnes
Post ipsum Reges Francorum, ad sceptrum vocati,
Quando coronantur oleo sacrantur eodem.*

Et Yves de Chartres, qui vivoit au commencement du XII. Siècle, dans son Epitre 189. rapporte que Charibert & Gontran, petit-fils de Clovis, furent sacrez par les Evêques de leurs Royaumes : *Isti Reges à Sacerdotibus Provinciarum quas regebant sublimati sunt & sacrati.* Ce qui fait voir clairement, dit notre Auteur, que depuis le Batême de Clovis, & dès les commencemens de notre Monarchie, nos Rois changerent leur inauguration, qui se faisoit d'une manière toute Militaire, dans le Sacre & le Couronnement qu'ils recevoient par les mains des principaux Evêques de leurs Etats. Mais que

que ces Princes fussent sacrez, & qu'ils le fussent de la même huile que Clovis, cela prouve-t-il que cette huile fut apportée du Ciel au bec d'une Colombe ?

Notre savant Academicien, passant ensuite à l'objection tirée du silence d'*Avitus*, Evêque de Vienne, dit que la lecture seule de cette Lettre la détruit absolument. Voici comme il parle. On est surpris, dit-on, qu'un Evêque qui écrit une grande Lettre à Clovis, exprès pour le féliciter sur son Bâteme, ne dise pas cependant un mot d'un Miracle aussi célèbre que celui de la Ste. Ampoule. Mais comment voudroit-on, répond-il, que ce Prélat en ait parlé, puisque, à la vérité, il avoit bien appris que ce Bâteme se devoit faire la nuit de Noël, mais il n'avoit pas encore reçu des nouvelles qu'il se fût fait: Et par conséquent il ne pouvoit pas être instruit de ce qui s'étoit passé dans cette auguste cérémonie, sur tout eu égard à la distance des lieux & à l'éloignement qui se trouvoit de la Ville de Vienne à celle de Reims. Il ne faut, dit-il, pour cela, que faire attention aux termes de sa Lettre: *Ut ante Baptismum vestrum nuntius perveniret, unde nos post hanc expectationem securos, nox sacra nempe Dominica Nativitatis reperit.* La Fête de Noël le trouva plein de joye & de confiance dans l'attente de ce Bâteme qui se devoit faire, & l'impatience de congratuler Clovis sur une Conversion si importante à toutes les Gaules, lui fit écrire à ce Prince sur son Bâteme avant même qu'il eût appris qu'il s'étoit accompli. On convient qu'il n'étoit pas question dans cette Lettre du miracle

la Ste. Ampoule, puis qu'*Avitus* n'en savoit encore rien. Mais quelle aparence qu'ayant écrit d'avance à Clovis pour le feliciter sur son Bâ-tême futur, il ne lui eût pas écrit après la nouvelle de la Ceremonie achevée, sur tout s'il eût été informé qu'il se fût fait un si grand Miracle à cette occasion? Ainsi le silence d'*Avitus* est toujours un Argument negatif contre ce Miracle.

Mais que répondre, dit notre Auteur, au silence de Grégoire de Tours, ce premier Historien de la France, & ce zelé Chroniqueur de Miracles? Il répond que les Centuriateurs de Magdebourg, Cent. 6. ch. 6. ont aparemment vu un Exemplaire de Gregoire de Tours, où cet événement est rapporté; car voilà, dit-il, en quels termes ces Auteurs, tout Heretiques qu'ils sont, s'en expliquent: *Porrò inter alios ritus etiam Chrisma addiderunt, nam ubi Remigius Chlodoveum Regem baptisasset, non adfuit Chrisma (forte quia non fuit necessarium) sed ait Gregorius Turonensis & Henricus & Fordiensis columbam ore attulisse vas Chrismate plenum.*

Mais, continuë l'Abbé de Vertot, quand même Gregoire de Tours n'en auroit pas parlé, seroit-ce une preuve demonstrative que son silence contre la verité d'un fait si celebre dans notre Nation? Cet Auteur a-t-il parlé de la Loi Salique? A-t-il fait plus mention du premier Concile d'Orleans, où les Peres apellent Clovis le Fils de l'Eglise Catholique & leur Seigneur? S'inscrira-t-on en faux contre les Actes & les Canons de ce Concile auquel 34. Evêques ont souscrit, parce que Gregoire de Tours n'en a pas

pas

pas parlé ? Il semble, ajoute-t-il, qu'on peut dire avec quelque justice, que la pratique constante de nos Usages depuis tant de siècles, soit dans la Succession de nos Rois, ou dans les ceremonies de leur Sacre, doit être considérée comme un Livre bien authentique, contre lequel le silence & l'oubli de quelques Chroniqueurs particuliers ne doit jamais prescrire. Qu'il me soit permis de répondre, avec tout le respect que je dois à ce savant Abbé, qu'un usage constant ne fait rien pour accrediter une Erreur populaire, & que plus elle est vieille, plus elle est sujette à caution. Une telle antiquité est elle-même une antiquité d'erreur.

Il détaille ensuite les causes différentes qui peuvent contribuer à la suppression d'un fait particulier. Quelquefois, dit-il, cet événement a été supprimé par des Copistes, ou ignorans ou mal-intentionnez. Dans une autre occasion l'Auteur l'a supprimé lui-même, ou parce qu'il peut en avoir traité exprès dans un autre Ouvrage particulier, qui aura péri par l'injure du tems, ou des Auteurs contemporains qu'il n'aura pas voulu paroître avoir copiez, & qui auront eu depuis la même destinée. D'ailleurs il se pourroit fort bien faire que les Eglises de S. Martin de Tours & celle de Reims étant en quelque concurrence en ces tems-là, Gregoire auroit passé sous silence le miracle de la Ste. Ampoule, pour ne pas donner un nouvel avantage à celle de Reims, qui prétendoit, quoi-qu'à tort, en vertu du Bâteme de Clovis, & d'une Bulle du Pape Hormisdas, certaine Primatie sur toutes les Eglise des Gaules, ce qui ne se pouvoit

faire qu'au préjudice des Metropoles, & sur tout de celle de Tours, qui étoit alors la plus celebre de la France, par les miracles continuels qui se faisoient au Tombeau de S. Martin. Mais l'Abbé de Vertot ignore-t-il que l'Eglise de Tours est aussi Depositaire d'une Ampoule, qui servit au Sacre de Henri IV. célébré à Chartres par l'Evêque Diocesain? Et si cela est, quel avantage Gregoire auroit-il donné à l'Eglise de Reims sur celle de Tours en parlant de la Ste. Ampoule? C'étoit au contraire le moyen de faire valoir celle qui se gardoit dans son Eglise, supposé qu'elle y fût dès-lors; & s'il n'a parlé ni de l'une ni de l'autre, c'est une marque qu'il ne les connoissoit pas.

Quant à *Nicetius* Evêque de Treves, l'objection tirée de son silence auroit quelque force, dit notre Auteur, si ce Prelat, en parlant des Miracles operez par les SS. Evêques qu'il nomme, en avoit décrit quelcun en particulier, & qu'il eût supprimé celui de la Ste. Ampoule. Mais ou a pu remarquer qu'il ne parle qu'en general, sans entrer dans aucun détail; & sans specifier aucun Miracle, il cite simplement S. Germain, S. Hilaire, & S. Loup comme de grands hommes & de saints personnages dont Dieu a confirmé la doctrine par des miracles éclatans. Il passe de là à S. Remi & à S. Médard, auxquels il attribue la même grace; & bien loin qu'on puisse tirer de ce passage aucune induction qui nous puisse nuire, il dit au contraire que S. Remi a été puissant en paroles, & en œuvres, & que Dieu a opéré un nombre infini de miracles par son Ministère.

Il ajoute, qu'on ne peut sans injustice se servir du silence des Auteurs, qui ont précédé Hincmarc, pour décrier le miracle de la Ste. Ampoule, pendant qu'on ne veut pas faire attention au même silence qu'ont gardé les Historiens contemporains, & postérieurs à Hincmarc, dont aucun n'a réclamé contre un fait si surprenant; quoi-que plusieurs Prélats, comme Yves de Chartres & Imbert Archevêque de Sens, ayent eu des démêlez avec l'Eglise de Reims au sujet du Sacre de nos Rois, & qu'ils ayent eu un intérêt particulier de ne pas souffrir qu'on publiât un aussi grand miracle sans des titres légitimes, & dont les Archevêques de Reims auroient pu tirer dans la suite un nouvel avantage contre les autres Métropolitains de la France, qu'il vouloient exclure de la fonction de sacrer nos Rois.

Il avouë ensuite, que si quelque chose pouvoit le faire douter d'un miracle aussi éclatant que celui de la Ste. Ampoule, & d'un fait aussi honorable pour la Nation Françoisé, & si plein de gloire & de prééminence pour ses Rois, ce seroit moins l'Argument négatif auquel il n'est pas impossible de répondre, quel'Histoire même de Hincmarc, où ce Miracle est rapporté, & dans laquelle on trouve plusieurs faits supposés, & la Fable jointe à tous momens avec la vérité. Hincmarc y entasse prodige sur prodige, en sorte qu'il semble l'avoir voulu emporter sur l'Archevêque Turpin, le plus fabuleux & le plus déterminé de nos vieux Romanciers.

Et pour prouver ce qu'il avance, il rapporte que Hincmarc, non content de faire sortir les

François, comme les Romains, des cendres de l'ancienne Troye, il marque exactement leur route, il les suit pas à pas, il les conduit par les Palus Méotides pour les faire arriver dans les Gaules, comme si lui-même les avoit accompagnés depuis le Scamandre jusques sur les bords du Rhin. Il ajoute, que, comme S. Remi est le principal Heros de son Histoire, tout devient prodige en faveur de ce S. Prélat, *fit tota fabula Cælum.* Est-il question de catéchiser Clovis la nuit, veille de son Bâtême? le Ciel, dit notre Historien, répand une lumière éclatante qui fait de cette nuit le plus beau jour du monde. *Repente lux tam copiosa totam replevit Ecclesiam, ut claritatem solis evinceret.* Le Miracle ne s'arrête pas-là, si l'on en croit Hincmar; toute cette lumière se réunit ensuite sur la personne du S. Prélat, & s'y attacha d'une manière qu'il devint, pour ainsi dire, comme un flambeau vivant qui éclairoit toute sa maison malgré les tenebres de la nuit. *Tantaque claritatis gloria Pontificem sanctum fulgor luminis perfudit, ut splendor ex eo procedens plus conspicuam domum in qua sedebant reddiderit, quam lacernarum lumina ibidem lucentia.*

Mais que dirons-nous de ce flacon merveilleux rempli d'un vin excellent, & dont Hincmar prétend que S. Remi fit présent à Clovis, pour lui servir dans ses Expéditions Militaires? Le vin dont cet admirable flacon étoit rempli, nouvelle espèce de Barometre; baïsoit si le succès des armes ne devoit pas répondre aux desseins du Prince; & au contraire ce flacon avoit le rare privilège de ne jamais tarir, quand le

le Ciel aprouvoit ses projets, quoi-que Clovis, la famille Royale, & même toute son Armée en bût abondamment.

Je fai, continuë l'Abbé de Vertot, le sincere respect que l'on doit aux véritables miracles: ce sont des ouvrages de la Toute-puissance de Dieu qui s'en sert pour manifester son amour ou sa justice envers les hommes. Je suis même très-persuadé de la Maxime de S. Augustin, qu'il vaut souvent mieux croire qu'il est beaucoup de choses au dessus de nos connoissances, que de décider témérairement sur la fausseté des miracles. Mais, après tout, quelque sage que soit cette Maxime, elle doit avoir ses bornes; & l'on peut dire que de pareils contes, tels que les raporte Hincmarc, sont bien indignes du nom de Miracles & de la gravité de l'Histoire. Clovis étoit un assez grand Roi, & Saint Remi un assez grand Saint, pour n'avoir pas besoin qu'on entreprît de rehausser leur gloire par de semblables prestiges inconnus à tous les Historiens de ces tems-là, & si peu vraisemblables, qu'aucuns Historiens des Siécles suivans n'ont osé les adopter, ni en feindre de pareils, si l'on en excepte l'Auteur du Roman de *Huon de Bordeaux*, qui donne au Roi Oberon un hanap merveilleux qui se trouvoit toujours plein d'un vin admirable pour ceux qui étoient en état de grace, mais qui demeuroit vuide & à sec, quand on se presentoit pour en boire étant en péché mortel.

Or que peut vouloir l'Abbé de Vertot, en exagerant ainsi le ridicule des prétendus miracles raportez par Hincmarc, si ce n'est que celui

celui de la Ste. Ampoule n'est pas plus vrai, se trouvant, comme il dit, en si mauvaise compagnie ? C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, pour ne paroître pas combattre de front un événement, qui, heureusement, ajoute-t-il, est passé jusqu'à nous par le dépôt fidele de la Tradition de nos ancêtres indépendamment de l'Histoire de Hincmar, dont les Ecrits joints à cette même Tradition n'ont fait tout au plus qu'ajouter une voix au suffrage de la multitude. C'est un grand Art de combattre ainsi un fait, en même tems qu'on semble vouloir l'établir; il n'est pas donné à tout le monde d'en user avec tant d'adresse; & dans un pays où il seroit dangereux de s'élever contre certains Articles reçus, c'est tout ce que peut faire un homme d'esprit, qui est persuadé que ce sont des Fables.

